

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 01/02/2018

Le 8 février 2018, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Vincent LAUTIER, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

OBJET : CONTRAT DE RURALITE – FSIL – Demande de subvention – Extension du Pays d'art et d'histoire

M. Bernard GRISON, Président, rappelle que l'ancienne CCSV avait obtenu en 2008 du ministère de la Culture, le label Pays d'art et d'histoire pour ses 11 communes. La CCDSV, issue de la fusion de la CCSV et de la CCPOD, a obtenu lors du conseil national des villes et Pays d'art et d'histoire du 16 novembre dernier le renouvellement et l'extension de ce label à l'ensemble des 19 communes de la CCDSV.

Cette extension correspond à une logique historique (Souveraineté de Dombes) et géographique (Vallée de la Saône et plateau de Dombes).

L'enjeu pour la communauté de communes est :

- De renforcer l'attractivité du territoire par le développement d'outils de valorisation (applications mobiles, expositions, signalétique patrimoniale de randonnée, publications...);
- De renforcer la cohésion sociale de la population par une meilleure connaissance de son cadre de vie (animations pour les scolaires, sensibilisation des habitants, visites de chantiers...);
- De participer à la construction de l'identité culturelle d'un territoire placé entre deux agglomérations, pôles d'attraction forts, Villefranche-sur-Saône et Lyon.

Afin de mener à bien l'intégration des nouvelles communes dans le label Pays d'art et d'histoire, une meilleure connaissance de ses composantes architecturales, paysagères, environnementales et ethnologiques est nécessaire. Les études d'inventaire et d'enquête permettent par la suite de construire des actions de médiation et de valorisation du patrimoine.

Nature des dépenses :

- Ingénierie : Responsable du Pays d'art et d'histoire et assistant (recherches documentaires, rédaction, conceptions d'outils de médiation, animations auprès des publics);
- Financement d'études (inventaires et enquêtes);
- Reportages photographiques et vidéo;

- Dispositifs d'interprétation (panneaux de signalétiques patrimoniales, livrets, expositions, audioguides, applications numériques).

Le montant prévisionnel de l'ensemble de ces actions sur trois ans est évalué à 266 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel PAH 2018-2020 lié à ces actions est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Investissement				
Inventaires topographiques (phase 1 et 2)	25 000,00 €	Etat DRAC (acquis)	37 000,00 €	14%
Renouvellement CIAP (travaux de scénographie, graphisme, impression)	9 000,00 €	Etat contrat de ruralité (en cours)	53 000,00 €	20%
Etude de faisabilité Chateau d'Ambérieux en Dombes	21 000,00 €	Reste à charge CCDSV	176 000,00 €	66%
Animations patrimoniales (visites de chantiers, ateliers scolaires...) : conception et communication	24 000,00 €			
Reportage photographique (prise de vues, éditions)	10 000,00 €			
Signalétique (entrées de territoire et sites)	26 000,00 €			
Mémoires locales (Enquête, film, expo)	21 000,00 €			
borne multimédia (Fléchères...)	20 000,00 €			
sous total Investissement	156 000,00 €			
Fonctionnement				
Frais de personnel (1 ETP sur 3 ans)	102 000,00 €			
Frais de gestion	8 000,00 €			
sous total Fonctionnement	110 000,00 €			
Total	266 000,00 €	Total	266 000,00 €	100%

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'extension du Pays d'art et d'histoire indiqué ci-dessus ;
- ✓ **SOLLICITE** les aides financières auprès des services de l'Etat ;
- ✓ **MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches auprès des organismes et collectivités, et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget 2018 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 FEV. 2018**
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180208-2018B01-CP
 Affichage le : **13 FEV. 2018**

A Trévoux, le 08/02/2018

Le Président,
 Bernard GRISON

